

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR  
SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX  
ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**  
Doc. Assembly/AU/4(XXIII)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ;
2. **RAPPELLE** ses décisions antérieures concernant les rapports du CPS sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, ainsi que la Déclaration sur la commémoration du dixième anniversaire du CPS, adoptée par sa réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à Malabo (Guinée équatoriale), le 25 juin 2014 ;
3. **RÉITÈRE** le rôle essentiel que joue le CPS dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, et le **FELICITE** pour les résultats obtenus au cours de la dernière décennie. La Conférence **NOTE** dans le même temps, avec une profonde préoccupation, la persistance du fléau des conflits et de la violence sur le continent. En conséquence, la Conférence **INVITE** les États membres de l'UA, ainsi que la Commission, de même que les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux à déployer de nouveau des efforts dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, en vue de parvenir à l'objectif d'une Afrique exempte de conflits, d'ici 2020, tel que prévu par la Déclaration solennelle adoptée lors de sa vingt et unième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, le 25 mai 2013. À cet égard, la Conférence :
  - (i) **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** pour toutes les parties concernées, de redoubler d'efforts, en vue d'éviter toute résurgence des conflits et de la violence, y compris par la mise en œuvre effective des instruments pertinents de l'UA sur la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ;
  - (ii) **INVITE** les parties à renouveler leurs efforts en vue de la pleine opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), et **SALUE** les mesures prises en vue de l'opérationnalisation de la Capacité de l'Afrique pour une réponse immédiate aux situations de crise (CARIC), en tant que disposition transitoire. La Conférence **SE RÉJOUIT** du succès de l'Exercice Amani Africa II, qui devra valider la pleine capacité opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA), exprime sa gratitude à l'Union européenne pour avoir accordé un soutien financier pour la tenue de l'Exercice, et **DEMANDE** aux États membres, dans un esprit de leadership et d'appropriation par l'Afrique, de fournir des ressources pour combler le déficit financier ;
  - (iii) **SOULIGNE la nécessité** de poursuivre les efforts dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit, en vue de consolider la paix là où elle a été obtenue. À cet égard, la Conférence

**SE FÉLICITE** du lancement de l'Initiative africaine de solidarité (IAS), en janvier 2014, et **EXHORTE** la Commission et les États membres à œuvrer pour le succès de l'IAS ;

4. **PRENDS NOTE AVEC APPRECIATION** de la proposition faite par S.E. Dr Thomas Yayi Boni, Président de la République du Bénin, concernant l'organisation, en 2015, d'une section extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur le financement des opérations du maintien de la Paix de l'UA et les autres activités de l'UA visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. La Conférence demande à la Commission d'initier des consultations avec les autorités béninoises dans le cadre de la proposition et de rendre compte lors de la Session ordinaire prochaine;
5. **SE FELICITE** des progrès continus dans la reconstruction et le développement post-conflit et le processus de consolidation de la paix aux Comores, en Côte d'Ivoire et au Libéria. La Conférence **ENCOURAGE** les autorités de ces pays et autres parties prenantes à poursuivre et à intensifier leurs efforts, et **LANCE UN APPEL** aux partenaires internationaux afin qu'ils continuent à accorder le soutien nécessaire pour la consolidation des acquis;
6. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'évolution positive de la situation à Madagascar, y compris la nomination d'un nouveau Premier Ministre et la formation d'un nouveau gouvernement. La Conférence **ENCOURAGE** les autorités malgaches et autres parties prenantes à continuer d'œuvrer ensemble à la consolidation des progrès accomplis, y compris à la promotion de la réconciliation nationale et à l'approfondissement de la démocratie. La Conférence **SE FELICITE** de la transformation du Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) en un groupe de soutien international pour Madagascar (ISG-M) convenu lors de la 9<sup>e</sup> réunion du GIC-M, qui s'est tenue à Antananarivo le 28 mars 2014;
7. **SE FELICITE EGALEMENT** de l'aboutissement de la transition et de la restauration de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau à la suite des élections présidentielles et législatives tenues le 13 avril et le 18 mai 2014, et de la reprise de la participation de la Guinée-Bissau dans les activités de l'UA suite à la décision prise par le CPS lors de sa 442<sup>e</sup> réunion tenue le 17 juin 2014. La Conférence **FELICITE** le peuple et les dirigeants de Guinée-Bissau pour les résultats obtenus, les **ENCOURAGE** à continuer à faire preuve du même engagement pour relever les nombreux défis auxquels fait face leur pays, y compris les réformes structurelles nécessaires, et **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres et les partenaires à apporter à la Guinée-Bissau le soutien financier et socio-économique dont ce pays a tant besoin, y compris en participant activement et en annonçant des contributions au cours de la table ronde des bailleurs de fonds prévue;
8. **SE FELICITE EN OUTRE** de la restauration de l'ordre constitutionnel en Egypte suite au référendum constitutionnel et à l'élection présidentielle qui ont été organisés en janvier et mai 2014, respectivement ; **NOTE AVEC SATISFACTION** la reprise de la participation de l'Egypte aux activités de l'UA. La Conférence

**FELICITE** les membres du Groupe de haut niveau de l'UA pour l'Egypte, à savoir les anciens présidents Alpha Oumar Konaré du Mali et Festus Mogae du Botswana, ainsi que l'ancien Premier Ministre Dileita Mohamed Dileita de Djibouti, pour le dévouement et l'engagement avec lesquels ils se sont acquittés du mandat qui leur a été confié ; **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** le rapport final du Groupe et **INVITE** à la mise en œuvre effective des recommandations y contenues et telles qu'approuvées par le CPS lors de sa 442e réunion tenue le 17 juin 2014;

9. **SE FELICITE PAR AILLEURS** des développements positifs qui ont eu lieu en Somalie, notamment le déroulement réussi, par l'AMISOM et l'armée nationale somalienne (SNA), de l'opération militaire conjointe baptisée « Eagle » lancée contre Al Shabaab, et **ENCOURAGE** les parties prenantes somaliennes à poursuivre et à intensifier leurs efforts visant à la réalisation de la réconciliation nationale, à la formation d'une fédération de cohésion et la tenue d'élections générales crédibles en 2016. La Conférence **REITERE SON APPRECIATION** aux pays contributeurs à la Force et à la police de l'AMISOM, à l'IGAD et à ses États membres pour leur engagement sans faille et les sacrifices consentis, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et autres partenaires internationaux, dont l'Union européenne, pour leur soutien continu aux efforts de l'UA et du Gouvernement fédéral de la Somalie. La Conférence **APPELLE** à la fourniture d'un appui financier et socio-économique adéquat à la Somalie dans le cadre du Pacte de New Deal, ainsi qu'à des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies administré pour la SNA. La Conférence, notant avec préoccupation la catastrophe humanitaire imminente en Somalie, **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide humanitaire adéquate à la Somalie;

10. **REITERE** la nécessité de renouveler les efforts visant à aider l'Éthiopie et l'Érythrée à surmonter l'impasse dans la mise en œuvre du processus de paix entre les deux pays, et **ENCOURAGE** la Commission à prendre les mesures appropriées à cet égard, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole du CPS. La Conférence **REÏTÈRE** ses déclarations antérieures sur les relations entre Djibouti et l'Érythrée, **SE FÉLICITE** des engagements pris par les deux pays pour aplanir les difficultés auxquelles ils sont confrontés, tel qu'indiqué par les deux chefs d'Etat lors de la visite du Commissaire de l'UA en charge de la paix et la sécurité effectuée à Djibouti et en Érythrée en avril et en mai 2014;

11. **EXPRIME SES PRÉOCCUPATIONS** quant à la poursuite du conflit au Darfour et à ses répercussions sur les droits de l'homme et la situation humanitaire, **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre les efforts pour stabiliser la situation sur le terrain et promouvoir un processus politique inclusif, dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD). À cet égard, la Conférence **ENCOURAGE** le Représentant spécial conjoint et le Médiateur en chef conjoint (JSR/JCM) à poursuivre et à intensifier ses efforts pour intégrer les mouvements armés qui se sont tenus à l'écart et **SE FÉLICITE** de la convocation d'une deuxième réunion de Umjaras d'appui au processus de

paix à l'initiative du Président Idriss Deby Itno du Tchad. La Conférence **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** devant la poursuite des combats dans les deux zones du Nil Bleu et du Kordofan du Sud, qui a de graves conséquences humanitaires, et **LANCE UN APPEL** aux parties, à savoir le Gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération du peuple Soudanais/Nord (SPLM/N) pour qu'elles coopèrent pleinement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan et le Soudan du Sud (AUHIP) dans ses efforts de facilitation. La Conférence **SE FELICITE** de l'Initiative de dialogue national annoncée par le Président Omar Hassan Al-Bashir en janvier 2014, et **Invite** toutes les parties prenantes à œuvrer pour la création d'un environnement propice à la réussite de cette initiative. La Conférence **ENCOURAGE** le Groupe de haut niveau à apporter tout le soutien nécessaire à cette initiative;

12. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** devant les graves problèmes de sécurité et de situation humanitaire au Soudan du Sud et **FAIT ECHO** de la déclaration faite par le 26<sup>e</sup> Sommet extraordinaire de l'IGAD tenu le 10 juin 2014, ainsi que sa déception devant l'échec des deux parties à honorer leurs engagements à ce jour, et **LES INVITE** à respecter leurs engagements et les attentes de leurs peuples. La Conférence **RÉITÈRE LA PROFONDE PRÉOCCUPATION de L'UA** à l'IGAD et à son président, le Premier Ministre Hailemariam Desalegn d'Éthiopie, les autres dirigeants de la région, ainsi qu'à l'Equipe de médiation de l'IGAD, pour leurs efforts soutenus et les résultats obtenus à ce jour, notamment la signature, à Addis-Abeba, le 9 mai 2014, par le Président Salva Kiir Mayardit et Dr Riek Machar, de l'Accord de règlement de la crise au Soudan du Sud, le lancement d'un processus politique de plusieurs parties prenantes à Addis-Abeba et le déploiement des équipes de vérification et de surveillance de l'IGAD (MVT). La Conférence **SE FELICITE** de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la Résolution 2155 (2014), renforçant le poids et le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS), y compris le déploiement de trois bataillons avec des responsabilités supplémentaires pour la protection des MVT, ainsi que la contribution à la mise en œuvre du mandat global de la Mission. La Conférence **NOTE AVEC SATISFACTION** le travail effectué par la Commission d'enquête de l'UA, **FELICITE** l'ancien Président Olusegun Obasanjo du Nigéria et les autres membres de la Commission pour leur engagement, **INVITE** toutes les parties concernées, en particulier le gouvernement et le SPLM de l'opposition, à apporter leur entière coopération à la Commission, et **ATTEND** leur rapport final;

13. **SE FÉLICITE** de la poursuite de l'engagement du Soudan et du Soudan du Sud à mettre en œuvre les accords de coopération qu'ils ont signés à Addis-Abeba le 27 septembre 2012 avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP), et **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès accomplis à ce jour. La Conférence **INVITE** instamment les deux pays à redoubler d'efforts dans la résolution des questions en suspens, notamment en ce qui concerne le tracé définitif de la ligne médiane de la Zone frontalière démilitarisée sécurisée (SDBZ), la démarcation de la frontière, et la détermination du statut des cinq zones frontalières contestées, ainsi que dans la résolution de la question d'Abyei, y compris la mise en

œuvre urgente et complète des dispositions temporaires relatives à l'administration et à la sécurité de cette zone, conformément aux décisions pertinentes du CPS et aux engagements pris par les deux pays dans le cadre de différents Sommets bilatéraux. La Conférence **SE FÉLICITE** de l'adoption d'une approche concertée visant à obtenir de la communauté internationale son appui au Soudan et au Soudan du Sud, en l'occurrence en termes d'assistance financière pour la transition au Soudan, d'aide au développement du Soudan du Sud, d'allègement global de la dette, et de la levée des sanctions économiques à l'encontre du Soudan ; **EXPRIME SON SOUTIEN** aux conclusions tirées par le Comité tripartite mis en place dans le cadre des accords de coopération conclus lors de sa réunion tenue à Addis-Abeba du 31 mai au 3 juin 2014 ; et **PRIE** le Groupe de haut niveau de poursuivre son soutien aux efforts que déploient les deux pays;

14. **RÉITÈRE** ses décisions antérieures concernant la nécessité d'adopter, en appui à l'IGAD, une approche régionale et globale des défis posés à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la Corne de l'Afrique, et **DEMANDE** à la Commission, selon le communiqué pertinent du CPS, d'accélérer ses efforts en faveur de la mise en œuvre de cette approche et de la tenue prévue de la Conférence régionale sur la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique, notamment des consultations avec le président de l'IGAD;
15. **SE FÉLICITE** des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région, et **ENCOURAGE** les pays de la région, avec le soutien de la communauté internationale, à poursuivre et à renforcer les efforts engagés, notamment en ce qui concerne le développement socio-économique. La Conférence **NOTE AVEC SATISFACTION** les mesures prises par la RDC et la MONUSCO en vue de la neutralisation des groupes armés, et appelle à la poursuite et au renforcement de ces efforts, en ce qui concerne notamment les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). La Conférence **SALUE** l'engagement pris par les autorités burundaises de continuer à œuvrer à la consolidation de la paix et de la réconciliation au Burundi, et **ENCOURAGE** toutes les parties prenantes à œuvrer dans le même sens et à créer les conditions requises en vue du bon déroulement des élections générales de 2015;
16. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la persistance de l'insécurité en République centrafricaine (RCA) et ses conséquences sur le plan humanitaire et des droits de l'homme. La Conférence **SALUE** le travail remarquable qu'accomplit la MISCA, avec le soutien des opérations Sangaris et EUFOR-RCA, **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face aux tentatives visant à porter atteinte à la contribution de la MISCA à la stabilisation de la situation, et les **REJETTE TOTALEMENT**. La Conférence **REITÈRE SA PROFONDE RECONNAISSANCE** aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police de la MISCA, ainsi qu'aux dirigeants de la région, notamment les Présidents Idriss Deby Itno du Tchad, Président en exercice de la CEEAC, et Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, Médiateur de la CEEAC

dans la crise centrafricaine, pour leur engagement. La Conférence **EXHORTE** les acteurs politiques et autres centrafricains à faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir durablement la paix et la réconciliation dans leur pays, **SOULIGNE** l'urgence du désarmement des milices armées en **MET EN GARDE** tous ceux qui cherchent à saper le processus en cours et **APPELLE** le Conseil de sécurité des Nations Unies à prendre des sanctions à leur encontre. La Conférence **SE FÉLICITE** de la transformation prévue de la MISCA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies et **SOULIGNE** le rôle crucial que la région et l'UA doivent continuer à jouer après la transformation de la MISCA;

17. **RÉITÈRE LE SOUTIEN** de l'UA aux efforts visant à consolider les avancées enregistrées dans la stabilisation du Mali, la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire malien et la consolidation de la paix dans ce pays. La Conférence **REND HOMMAGE** au Président Mohamed Ould Abdel Aziz de la Mauritanie pour avoir facilité la conclusion, le 23 mai 2014, après les regrettables incidents survenus à Kidal, dans le nord du pays, d'un Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement malien et les mouvements des groupes armés après les incidents regrettables qui ont prévalu à Kidal, au nord du pays. La Conférence **SE FÉLICITE** de la nomination, par le Président Ibrahim Boubacar Keita, d'un Haut Représentant aux Pourparlers inclusifs prévus par l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013, **REND HOMMAGE** aux pays voisins, notamment : l'Algérie et le Burkina Faso et aux partenaires régionaux et internationaux pour les efforts qu'ils déploient pour faciliter ces Pourparlers et, à cet égard, **SE RÉJOUIT** de la signature par les mouvements armés, à Alger, les 9 et 14 juin 2014, respectivement, de la Déclaration et de la Plate-forme préliminaire d'Alger. La Conférence **ENCOURAGE** tous les acteurs maliens concernés à œuvrer à la tenue rapide des pourparlers inclusifs. La Conférence **CONDAMNE** les attaques perpétrées par les groupes terroristes et armés au nord du Mali ; et **DEMANDE** le retrait immédiat de ces groupes des édifices et domaines publics qu'ils occupent et leur retour à leurs positions avant le 17 mai 2014 ;
18. **RÉAFFIRME** la nécessité d'efforts continus pour s'attaquer de manière globale, collective et coordonnée aux défis multiformes auxquels est confrontée la région du Sahel. La Conférence **SOULIGNE L'IMPORTANCE** du rôle de la Plate-forme ministérielle établie en novembre 2013 et chargée de la coordination des efforts internationaux sur le Sahel, **SE FÉLICITE** de l'élaboration par l'UA d'une Stratégie pour le Sahel, **ENCOURAGE** la Mission de l'UA, pour le Mali et Sahel (MISAHEL) à poursuivre et à intensifier ses efforts en appui aux pays de la région. La Conférence **RÉAFFIRME SON SOUTIEN** au Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne;
19. **RÉITÈRE** ses décisions antérieures sur la situation à l'ouest du Sahara et la nécessité de redoubler d'efforts pour faciliter une résolution rapide du conflit qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, telle que prévue dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Conférence **SE FÉLICITE** des consultations menées par l'ancien

Président du Mozambique, Joaquim Chissano en qualité d'Envoyé spécial de l'UA, avec les membres permanents du Conseil de sécurité et l'Espagne, en tant qu'ancienne puissance administrative, ainsi qu'avec le Secrétariat des Nations Unies, dans le cadre du suivi de la décision pertinente de l'UA et en appui aux efforts déployés par les Nations Unies, et **ATTEND** la présentation, en temps voulu, d'un rapport sur la situation par la Commission;

20. **SE FELICITE** de la réussite du processus des transitions démocratiques en Tunisie suite à l'adoption de la nouvelle constitution, du nouveau code électoral et de la création d'une haute Commission indépendante pour les élections qui offrent des perspectives encourageantes pour l'organisation des élections prochaines, et **SALUE** le rôle joué par le Conseil de paix et de sécurité, à travers le Panel des sages pour la conclusion fructueuse de ce processus ;

21. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la situation qui prévaut en Libye et à son impact sur la conduite de la transition en cours et sur la cohésion du pays, ainsi qu'en ce qui concerne la sécurité et la stabilité dans la région. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** les actes de violence perpétrés en Libye, et lance un appel à toutes les parties prenantes libyennes afin qu'elles mettent l'intérêt de leur pays au-dessus de toute autre considération et œuvrent de concert à l'achèvement rapide de la transition en cours, et **SE FELICITE** de la tenue réussie des élections législatives prévues le 25 juin 2014. La Conférence **SE FELICITE EN OUTRE** de la nomination, par la Présidente de la Commission, d'un envoyé spécial pour la Libye, en la personne de l'ancien Premier Ministre Dileita Mohamed Dileita de Djibouti, et **VEUT VOIR** ses interactions avec les autorités libyennes et les autres parties prenantes, ainsi qu'avec les partenaires internationaux concernés. La Conférence **SE FELICITE PAR AILLEURS** de la décision convenue par la Libye, les pays voisins et la Commission suite à la réunion de consultation tenue à Malabo, en marge de la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence, de mettre en place un panel ministériel pour renforcer le soutien de l'Afrique à la Libye afin d'assurer une conclusion fructueuse de la transition en cours ;

22. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** devant la menace persistante du terrorisme en Afrique, en particulier dans la région sahélo-saharienne, de la Corne de l'Afrique, notamment en Somalie, au Kenya et à Djibouti, ainsi qu'en Afrique centrale compte tenu des attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques menées par des groupes terroristes, et **EXPRIME SON OUTRAGE** pour l'enlèvement lâche, par Boko Haram, de plus de deux cents jeunes filles dans le nord du Nigeria. La Conférence **SE FÉLICITE** des efforts déployés par l'UA pour faire face au fléau du terrorisme, par le biais, notamment, des mécanismes de coopération mis en place par le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), le Processus de Nouakchott, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA et par la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Face à la gravité de la menace posée par le

terrorisme, la Conférence **SOULIGNE** l'urgence de déployer davantage d'efforts dans la mise en œuvre effective du Cadre de l'UA pour la lutte contre le terrorisme, notamment la signature et la ratification des instruments pertinents, notamment la Convention d'Alger de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son protocole de 2004, entrés en vigueur le 26 février 2014. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** au CPS de consacrer une réunion au niveau du Sommet à la question du terrorisme. La Conférence **SOUTIENT TOTALEMENT** les étapes convenues par les chefs des services de renseignements et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne, à leur 5e réunion tenue à Ouagadougou les 20 et 21 mai 2014 sur Boko Haram, y compris la création rapide d'un groupe régional faisant écho au RCI-LRA, en tenant compte des initiatives en cours dans le cadre de la Commission du Bassin du Lac Tchad, et **SOULIGNE** la nécessité de la mise en œuvre urgente de ces mesures. La Conférence **EXPRIME** sa préoccupation face à la mise en place de dispositifs militaires sur le continent qui sont de nature à retarder l'opérationnalisation de l'APSA et **SOULIGNE** la nécessité d'un appui soutenu aux efforts africains pour renforcer l'appropriation par le continent et son leadership dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.



2014

# Decision on the Report of the Peace and Security Council on Its Activities and the State Of Peace and Security in Africa Doc. Assembly/Au/4(Xxiii)

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/181>

*Downloaded from African Union Common Repository*